Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260410-2026_15-DE

COMMUNE DE TREFLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	
3 avril 2026	
Membres :	
En exercice	15
Présents :	14
Votants :	15

Le 10 avril 2026, à 18 heures 00,

Le Conseil municipal de TREFLEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Thierry GAUDEC, Maire

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Eric PRONOST, Marie-Louise FAVRET, Stéphane KERBRAT, Véronique ILY Romane QUENEHERVE, Benjamin QUELENNEC, Claudie GUIVARCH, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Anne BESCOND, Christian ABAZIOU, Elise ROLLAND

Absent excusé : Ludovic PHILIPPE (a donné pouvoir à Jocelyne PINVIDIC)

A été élu secrétaire de séance : Jocelyne PINVIDIC

DCM 03 04 26 05

Objet : Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,
Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

1.1 Mode de scrutin

Cette désignation constitue des élections et doivent, en principe, donner lieu à un vote à bulletin secret pour chaque organisme extérieur.

L'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit toutefois que *« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »*

Le Maire propose donc, pour cette désignation qu'il ne sera pas recouru au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **Que le vote à bulletin secret est écarté afin de désigner les représentants de la commune au sein des structures intercommunales et des organismes extérieurs.**

Election des membres de la commission

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260410-2026_15-DE

- **Que le vote à bulletin secret est écarté afin de désigner les représentants de la commune au sein des structures intercommunales et des organismes extérieurs.**

Election des membres de la commission

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :
M. GAUDEC Thierry
M. PRONOST Eric
Mme PINVIDIC Jocelyne

Sont candidats au poste de suppléant :
Mme GUIVARCH Claudie
M. KERBRAT Stéphane
M. QUELENNEC Benjamin

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. GAUDEC Thierry
M. PRONOST Eric
Mme PINVIDIC Jocelyne

- délégués suppléants :

Mme GUIVARCH Claudie
M. KERBRAT Stéphane
M. QUELENNEC Benjamin

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire
Thierry GAUDEC

